

00000 - Administration générale

Proposition de cession foncière à MARLENHEIM

Rapport n° CP/2018/329

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente la cession d'une parcelle de terrain située à MARLENHEIM, au profit de propriétaires riverains.

Le Département du Bas-Rhin a été saisi d'une demande de propriétaires riverains qui souhaitent acquérir une surface jouxtant leur propriété, appartenant au Département, à Marlenheim, afin de faciliter l'accès à leur bien.

Cette demande porte sur la parcelle cadastrée en section 7 n°248/93 d'une surface de 3,37 ares.

Après consultation des services techniques compétents, il apparaît que cette surface ne présente pas d'utilité pour la mise en œuvre des politiques départementales.

Tenant compte de l'évaluation effectuée par la Division Domaine dans son avis du 26 février 2018, la proposition financière faite aux propriétaires riverains et acceptée par eux, s'élève à une valeur d'acquisition de 3 666,56 €, soit 1 088 € l'are.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé à la Commission Permanente de :

- décider de la cession de la parcelle cadastrée en section 7, n°248/93, située à Marlenheim, pour une surface de 3,37 ares, au prix de 3 666,56 € ;
- décider que l'acte sera passé en la forme administrative, conformément aux dispositions de l'article L.1311-13 du Code général des collectivités territoriales ;
- décider de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette cession, le président du Conseil Départemental restant authenticateur.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la cession de la parcelle cadastrée en section 7 n°248/93 à Marlenheim pour une surface de 3,37 ares, au prix de 3 666,56 € ;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;

- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette cession, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'FB' or similar initials, written in a cursive style.

Frédéric BIERRY